



# CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 18 juin 2015

Il est 20h05 quand **M. Christophe Rapin, Président**, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

### 1. Appel

A l'appel de leur nom, 39 Conseillères et Conseillers répondent présents. 17 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

### 2. Lecture de l'ordre du jour

**Le Président** propose de modifier le point 9 de l'ordre du jour "*Election d'une nouvelle Commission permanente*" par "*Désignation d'une Commission de la circulation routière*".

Le Conseil accepte l'ordre du jour à l'unanimité en tenant compte cette modification.

### 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 26 mars 2015

**Le Président** demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 26 mars 2015, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce document.

**M. Jean-François Tosetti** souhaite que son intervention au paragraphe 4 de la page 78 soit modifiée comme suit :

*"M. Jean-François Tosetti répond que le niveau du point d'impôt par habitant est de CHF 14'500.- pour Montcherand et de CHF 220'000.- à Orbe, y compris les personnes morales, ce qui représente un quota de CHF 28.50 par habitant. Le bénéfice de péréquation est estimé à CHF 300'000.-"*

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité en tenant compte de cette modification.

### 4. Admission – Démission

**Le Président** informe le Conseil qu'aucune admission ou démission n'est à signaler.

### 5. Rapport de gestion de la Municipalité

**Mme Patricia Descloux**, rapporteure de la Commission Gestion-Finances, procède à la lecture du rapport relatif au rapport de gestion de la Municipalité en précisant notamment les points suivants :

- *Distribution de l'eau* : il s'agit bien de 100m<sup>3</sup> par jour fournis à la Commune d'Orbe.
- *Epuration* : l'eau usée de la Commune représente 25'192 m<sup>3</sup> traitée par la STEP, correspondant à un coût de CHF 43'000.-.

La Commission propose à la Municipalité que le parking destiné aux diverses manifestations soit signalé en permanence par les panneaux déjà en place et d'informer les organisateurs de ne pas indiquer le chemin de la Chereyres comme route d'accès, celui-ci étant un chemin "Riverains autorisés".

La Commission tient à remercier le Syndic, **M. Jean-Michel Reguin** pour la clarté de ses réponses et précise que la Commune a parfaitement respecté ses engagements.

**Le Président** donne la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques.

**M. Etienne Weber** dit approuver tout ce qui concerne les bâtiments communaux mais désire néanmoins connaître la fréquentation de la chambre du Petit Château.

**Le Syndic** précise que l'accessibilité à ce logement ne sera plus uniquement proposée aux pèlerins de passage mais élargie aux besoins des habitants de la Commune (fête de famille par exemple). **Mme Corinne Martin**, responsable de la location, précise que la chambre a été louée à deux reprises durant l'année 2014.

La parole sur ce sujet n'étant plus demandée, **le Président** informe que le Conseil prend acte du rapport de gestion pour l'année 2014 et remercie chaleureusement la Municipalité pour son travail.

## 6. Approbation des comptes 2014

**Mme Patricia Descloux**, rapporteure de la Commission Gestion-Finances procède à la lecture du rapport de la Commission sur le préavis n° 02-2015 relatif à l'adoption des comptes 2014 et apporte les compléments d'informations suivants :

- Les mouvements liés à la péréquation financière sont toujours difficiles à considérer. Le montant indiqué dans les comptes 2014 étant une estimation, il sera rectifié dans les comptes 2015.
- Les investissements durant l'année ont été financés par les liquidités, ce qui n'a pas engendré de nouvel emprunt.
- Le montant de CHF 69'361.15 concernant le solde du fond abri PC sera utilisé pour créer un fond libre à disposition de la Commune.

La Commission tient à remercier la Municipalité ainsi que le Boursier pour la bonne tenue des comptes 2014. Elle recommande au Conseil d'accepter les comptes 2014 tels que présentés.

**Le Président** ouvre la discussion et, comme la parole n'est pas demandée, il soumet le préavis Municipal et les comptes 2014 au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation des comptes 2014, ainsi que les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

## 7. Rapport des représentants du Conseil

### Commission de recours permanent :

**Le Président** informe qu'il n'y a pas de rapport pour cette Commission, le représentant du Conseil étant excusé ce soir. Il précise en outre que cette Commission n'a pas eu à fonctionner en 2014.

### Commission du Feu :

**Le Président** informe qu'un rapport sera demandé à **Mme Fabienne Delay**, excusée.

### ASIBCO (Association Scolaire Intercommunale Baulmes Chavornay Orbe)

**Le Président** donne la parole à **M. Michel Greppin** pour lecture de son rapport, qui relate les faits suivants :

- Suite à la décision cantonale de réorganiser l'Etablissement scolaire de Baulmes-Chavornay-Orbe, plusieurs communes vont quitter l'ASIBCO. Pour ce faire, les statuts de l'Association ont dû quelque peu être modifiés.
- Sur les comptes 2014 de l'Association, il est à signaler que le coût annuel d'un élève pour le primaire se monte à env. CHF 1'400.- et à CHF 1'900.- pour un élève en classe secondaire.
- Une formule simplifiée sera mise en œuvre pour améliorer la gestion administrative des repas à la cantine scolaire d'Orbe, sous forme de coupon à tarif unique de CHF 9.50.
- Les nouveaux bâtiments scolaires d'Orbe seront opérationnels pour la rentrée 2015.
- Le Comité prend acte de la démission de MM. Schertenleib et Blanchet.

**Le Président** remercie M. Greppin pour son rapport et ouvre la discussion.

**M. Alain Michaud** demande quelles seront les causalités pour Montcherand, notamment financières, suite à la nouvelle mouture urbigène et si la classe actuellement au Collège sera maintenue.

**Le Syndic** informe l'assemblée qu'il a repris la présidence de l'ASIBCO en avril dernier et que les 10 communes autour d'Orbe restant dans l'association vont tenter de simplifier les démarches en créant une nouvelle association nommée ASIOR, ceci tout en conservant les statuts en vigueur actuellement. Ce changement a été accepté par le canton en date du 18 juin 2015. Le Comité de Direction composé de 4 membres va continuer son mandat et 3 nouveaux membres sont à désigner. La scission sera effective au 01.08.2015 et les comptes clôturés au 31.07.2015.

La classe de Montcherand va être maintenue, ce qui ne sera pas le cas de celle de l'Abergement. Aucune incidence financière n'est prévue et il n'y aura aucun changement pour les enfants. Il s'agit uniquement d'une mutation organisationnelle sur un plan politique. Cependant, deux sujets délicats seront à réorganiser entre les deux synergies : le manque de salles de sport et les transports en bus. Le prochain projet qui sera mis en place dans la région sera l'UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers).

**Le Président** remercie le **Syndic** pour ces précisions. La parole à ce sujet n'est plus demandée.

### ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile Région Orbe)

**Le Président** donne la parole à **M. Florian Bachmann** pour la lecture de son rapport, qui relate les faits suivants :

- L'assemblée des délégués s'est réunie à deux reprises lors des 12 derniers mois.
- Le coût par habitant s'élève à CHF 17.11, ce qui représente une augmentation de CHF 0.15 par rapport à l'année précédente.

- Différents exercices ont été effectués, dont un organisé conjointement avec les pompiers d'Orbe.
- Le Grand Conseil a décidé de n'avoir plus qu'une organisation ORPC par district dès le 01.01.2018. Les discussions ont ainsi débuté entre les districts concernés afin de planifier cette prochaine fusion.

Ce rapport ne suscitant aucune discussion, le **Président** remercie **M. Florian Bachmann** pour son travail.

#### Police Intercommunale

**Mme Marianne Gaillard** mentionne les points essentiels suivants :

- La Police Intercommunale fonctionne bien dans l'ensemble.
- Une séance a eu lieu durant les 12 derniers mois.
- Les communes de Suscévaz, Chamblon et Treycovagnes vont prochainement adhérer à l'Association et la commune de Pomy va, quant à elle, demander son adhésion.
- Les polices de proximité sont un atout important avec leurs passages réguliers (2 à 3 fois par semaine).
- Les Communes ne requièrent pas d'intervention régulière.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** remercie **Mme Marianne Gaillard** pour ces éclaircissements.

## **8. Elections réglementaires**

### Commission de Gestion – Finances

Le **Président** informe le Conseil que selon la pratique en vigueur à Montcherand, **Mme Patricia Descloux**, rapporteure se retire de la Commission. Elle est remplacée par **Mme Chantal Maquelin** accompagnée des autres membres qui sont : **M. Stéphane Pittet**, **M. Raymond Chevallier**, **M. Philippe Nicole**, **M. Florian Bachmann**, **M. Joël Burkhard** (1<sup>er</sup> suppléant), **M. Lukas Schaerer** (2<sup>ème</sup> suppléant) et qu'il s'agit dès lors de désigner un 3<sup>ème</sup> suppléant. Après consultation auprès de l'assemblée, **M. Cédric Jeanmonod** se porte volontaire et est élu à l'unanimité.

### Scrutateurs

Toujours selon la pratique en vigueur, le **Président** informe que **MM. François Viret** et **Cédric Jeanmonod** se retirent et sont remplacés par **Mme Corinne Martin** et **M. Olivier Delay** actuellement suppléants. **MM. Florian Bachmann** et **Michel Greppin** se proposent pour les postes de suppléants. Ils sont élus à l'unanimité par l'Assemblée. Le **Président** souligne le fait qu'il est judicieux d'avoir deux personnes suppléantes, notamment en vue des élections fédérales de cet automne.

### Présidence et Vice-Présidence

Le **Président** demande à l'assemblée si des personnes sont intéressées par le poste de Président ou de Vice-Président du Conseil tout en mentionnant que les titulaires sortants sont candidats au renouvellement de leur mandat. Comme personne ne se manifeste, la votation a lieu à bulletin secret.

**Mme Corinne Martin** procède à la lecture des résultats :

**M. Christophe Rapin, Président**, est réélu au premier tour à la majorité suivante :

Bulletins rentrés : 39  
Bulletin blanc : 1  
Christophe Rapin : 30

**Mme Joëlle Tripod, Vice-Présidente**, est réélue au premier tour à la majorité suivante :

Bulletins rentrés : 39  
 Bulletins blancs : 3  
 Joëlle Tripod : 32

#### **9. Désignation d'une nouvelle Commission ad hoc de la Circulation routière**

**Le Président** informe le Conseil qu'il est plus aisé de désigner une Commission ad hoc qu'une Commission permanente car une nouvelle commission permanente implique un changement du Règlement du Conseil, lequel doit préalablement être approuvé par le Canton. Cette Commission sur la circulation routière est créée sur demande de la Municipalité pour donner suite à la pétition après le constat de nombreux excès de vitesse dans notre village. Le fait qu'elle soit ad hoc ne l'empêche pas de fonctionner de manière permanente pendant une année sur plusieurs requêtes de la Municipalité.

**M. Jean-Pierre Blanchet** signale que cette nouvelle Commission œuvrera uniquement jusqu'à la fin de la présente législature.

**M. Etienne Weber** demande ce qu'il en est de l'actuelle Commission ad hoc sur la circulation routière. **Mme Marianne Gaillard** rappelle qu'une telle Commission avait été constituée pour l'examen des modifications de circulation proposées il y a quelques années sur préavis de la municipalité. Cette Commission avait été dissoute après avoir rendu son rapport.

**Le Président** invite les personnes intéressées à le faire savoir. 5 personnes se manifestent. Bien qu'il appartienne au Bureau de désigner les membres de cette Commission, le Président propose de procéder à une consultation du Conseil afin que le Bureau puisse tenir compte de la volonté des conseillères et des conseillers.

**Mme Corinne Martin** communique le résultat de cette consultation au Bureau qui désigne séance tenante les personnes ci-après membres de la Commission sur la circulation routière :

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| <b>M. Claude Martin</b>      | Titulaire                   |
| <b>Mme Brigitte Reguin :</b> | Titulaire                   |
| <b>Mme Anya Bachmann :</b>   | Titulaire                   |
| <b>M. Etienne Weber :</b>    | 1 <sup>er</sup> suppléant   |
| <b>Mme Susanne Rapin :</b>   | 2 <sup>ème</sup> suppléante |

**Le Président** remercie les personnes portées volontaires et précise que les séances peuvent avoir lieu avec les suppléants et que le rapporteur de la Commission sera désigné par les membres lors de la première séance.

**Le Syndic** confirme que la Municipalité désirait effectivement nommer une nouvelle Commission pour gérer les problèmes de circulation notamment suite à la pétition de l'an dernier. Elle agira conjointement en collaboration avec la Municipalité.

#### **10. Désignation et nomination des membres des Commissions et représentants du Conseil**

**Le Président** invite les éventuelles personnes intéressées à se manifester afin que le Bureau puisse procéder aux désignations requises. Le Bureau décide séance tenante et le Président informe le Conseil des désignations suivantes :

Commission de recours permanent : **M. Christophe Maquelin** est sortant. Il est remplacé par **M. David Massard** actuellement suppléant. **Mme Christiane Bordon** est désignée comme suppléante.

Commission du feu : **Mme Fabienne Delay** poursuit son mandat pour une année.

Représentants à l'ASIBCO / ASIOR : **M. Michel Greppin** informe le Conseil qu'il accepte un nouveau mandat. Il est désigné en tant que représentant du Conseil. **Mme Laurence Blanchet**, reste suppléante.

Délégué ORP : **M. Florian Bachmann** qui accepte d'assumer un nouveau mandat est désigné.

Police Intercommunale : **Mmes Marianne Gaillard** et **Aline Martin** qui acceptent d'assumer un nouveau mandat sont désignées, respectivement Titulaire et Suppléante.

## 11. Communications du bureau

**Le Président** informe le Conseil qu'il a reçu un courrier en date du 8 mai 2015 de la Municipalité afin de trouver un orateur pour le toast à la Patrie à l'occasion du 1<sup>er</sup> août 2015. Personne dans l'assemblée n'exprime son intérêt pour effectuer cette tâche. Le Bureau assurera ses responsabilités.

**Le Président** informe également qu'une séance du Conseil aura lieu entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre. Une date exacte n'a pas encore été retenue.

## 12. Communications de la Municipalité

**Le Syndic** fait part des communications suivantes :

- Tout d'abord il excuse **Mme Valérie Rovero**, absente pour des raisons professionnelles.
- La Municipalité a dû entreprendre des travaux en urgence dans la ruelle de la Riétaz suite à la découverte de plusieurs fuites d'eau. La conduite principale sise au Creux au Loup a finalement dû être remplacée. Dans l'urgence, cette décision n'a pas pu être soumise au Conseil mais les coûts engendrés de CHF 40'000.- ou CHF 50'000.- seront englobés dans la prochaine demande de crédit concernant la ruelle de la Riétaz. Le dossier devrait être finalisé en fin d'année et la proposition devrait être présentée au Conseil du mois de décembre.
- Une conduite endommagée au Crêt de la Forge a également été réparée.
- La Municipalité a fait un appel d'offres auprès d'urbanistes afin de réaliser un nouveau PGA et un nouveau règlement des constructions, suite au bilan des zones à bâtir réalisé à la demande du canton, démontrant un surplus de zones à bâtir dans notre commune.
- Le règlement sur la distribution de l'eau devra être mis à jour.
- Le règlement sur la gestion des déchets devra également être révisé.
- Le nouveau projet sur la modification de la déchetterie est en cours d'élaboration.

### Dicastère de Mme Valérie Rovero

**Le Syndic** informe l'assemblée que les travaux du mur et de la terrasse de la grande salle sont quasiment terminés. Malheureusement une mauvaise surprise est apparue lors de ces travaux. En effet, en 1986, lors de l'ouvrage initial, le vide sous l'escalier n'avait pas été remblayé, ce qui explique l'affaissement sous la terrasse et le mouvement des pavés. Le dépassement de crédit pour ces travaux se monte à CHF 11'000.-, principalement dus par l'installation d'un système de drainage au pied du mur.

Il n'y a pas de communication dans les autres dicastères.

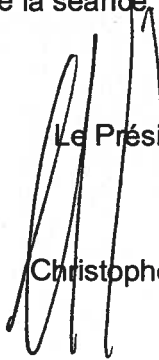

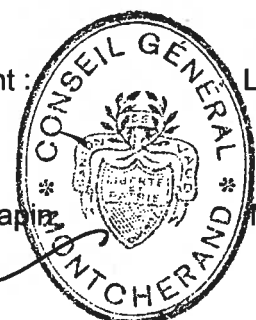
**13. Divers et propositions individuelles**

**Le Président** ouvre les discussions mais la parole n'est pas demandée.

**14. Appel**

**Le Président** clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 39 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 21h20 lorsque **le Président** lève la séance.

Le Président :  La Secrétaire :   
Christophe Rabin  Martine Peter